



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : AP2013-079 Date : 06 Mars 2013
Unité administrative responsable	Approvisionnement
Instance décisionnelle	Comité exécutif Date cible : 20 Mars 2013
Projet	
Objet	Avis de modification numéro 3 au contrat de services professionnels - AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC - Architecture et ingénierie (Projet no 2011-202) (VQ-44065)
Code de classification	No demande d'achat 2231132
EXPOSÉ DE LA SITUATION	
<p>Cette demande provenait de la Direction générale - projet de l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec qui désirait retenir les services d'une équipe intégrée d'architectes-ingénieurs pour la production du programme fonctionnel et technique (PFT), du concept d'avant-projet, des documents préliminaires (plans et estimation de coûts), des plans et devis pour soumissions, des plans d'exécution, la surveillance et le suivi des travaux de construction pour attester la conformité aux plans et devis, le tout en conformité des lois, codes, normes, règlements et standards en vigueur, de même qu'aux standards, règles, procédures et directives de la Ville de Québec.</p> <p>À la suite de l'appel d'offres public 44065, ce contrat de 19 250 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) a été adjugé par le comité exécutif à la firme « SNC-Lavalin inc., ABCP architecture, Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés, Architectes (GLCRM) et Populous inc., regroupées au sein du consortium Équipe intégrée SAGP », située au 5500, boulevard des Galeries, bureau 200, Québec (Québec) G2K 2E2 (à l'attention de monsieur Gaétan Samson).</p> <p>Un premier avis de modification d'une somme de 3 563 306 \$ (plus TPS et TVQ applicables) a été approuvé par le comité exécutif du 19 décembre 2012. Cet avis de modification, qui a été approuvé par le comité directeur de l'amphithéâtre, portait le contrat à 22 813 306 \$ (plus TPS et TVQ applicables).</p> <p>Un deuxième avis de modification d'une somme de 87 907,60 \$ (plus TPS et TVQ applicables) a été approuvé par le comité exécutif du 13 février 2013 et portait le contrat à 22 901 213,60 \$ (plus TPS et TVQ applicables). La dépense reliée à cet avis de modification a été imputée à un règlement de proximité. Le financement de cet avis de modification provenait d'un règlement d'emprunt du Service de l'ingénierie et était imputé à la Ville de Québec uniquement.</p> <p>La Direction générale - projet amphithéâtre multifonctionnel de Québec fait état d'un troisième avis de modification pour des honoraires professionnels supplémentaires de 475 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) relatif à la directive de modification décrite en annexe. Cet avis de modification porte le total du contrat à 23 376 213,60 \$ (plus TPS et TVQ applicables).</p> <p>La stratégie de réalisation du projet a été modifiée en gérance séquentielle par lots et sous-lots afin de mieux atteindre les objectifs du projet. La stratégie permet principalement de : i) diminuer l'envergure des travaux initialement prévue de chacun des lots, et ce, afin d'augmenter la compétitivité des entrepreneurs et des fournisseurs, ii) diminuer les frais d'administration et profit demandés par les entrepreneurs et les fournisseurs, iii) mieux contrôler les coûts du projet, iv) augmenter la flexibilité dans la conception des plans et devis, v) mieux contrôler l'échéancier du projet, et vi) optimiser la coordination des travaux entre les entrepreneurs et les fournisseurs. Par conséquent, les honoraires des Professionnels doivent être augmentés pour couvrir la charge de travail additionnelle des différents services requis pour la réalisation de l'ensemble des sous-lots nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet. Ces services additionnels sont notamment associés à l'élaboration et à la validation des plans et devis, à la gestion des appels d'offres et des approvisionnements, aux révisions de l'échéancier, aux estimations, à la gestion de la facturation, à la gestion des changements, à la gestion des quittances, à l'augmentation du nombre de réunions, aux acceptations séquentielles des travaux, à la fermeture des contrats et à la gestion documentaire.</p> <p>Spécifions que le découpage du projet de construction en sous-lots permettra de réaliser des économies qui sont estimées à 6 600 000 \$, soit une somme de 4 000 000 \$ relative aux frais généraux, administration et profit ainsi qu'une somme de 2 600 000 \$ pour l'augmentation de la compétitivité lors des appels d'offres.</p> <p>Le budget prévu au projet est de 400 000 000 \$. Le financement de cet avis de modification est inclus à</p>	



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION	Numéro : AP2013-079 Date : 06 Mars 2013
Unité administrative responsable	Approvisionnement
Instance décisionnelle	Comité exécutif Date cible : 20 Mars 2013
Projet	
Objet	Avis de modification numéro 3 au contrat de services professionnels - AMPHITHÉÂTRE MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC - Architecture et ingénierie (Projet no 2011-202) (VQ-44065)
EXPOSÉ DE LA SITUATION	
l'intérieur du projet et n'entraîne pas de dépassement du coût total.	
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)	
CE-2011-1800 du 19 octobre 2011 - adjudication du contrat; CE-2011-1959 du 9 novembre 2011 - modification du libellé de la firme; CE-2012-2118 du 19 décembre 2012 - autorisation de l'avis de modification numéro 1; CE-2013-0218 du 13 février 2013 - autorisation de l'avis de modification numéro 2.	
ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES	
RECOMMANDATION	
D'autoriser une dépense supplémentaire de 475 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjudgé à la firme « SNC-Lavalin inc., ABCP architecture, Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu & Associés, Architectes (GLCRM) et Populous inc., regroupées au sein du consortium Équipe intégrée SAGP », en vertu de la résolution CE-2011-1800 du 19 octobre 2011 modifiée par la résolution CE-2011-1959 du 9 novembre 2011, pour des honoraires professionnels supplémentaires pour l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec - Architecture et ingénierie, conformément à l'avis de modification numéro 3 ci-annexé.	
IMPACT(S) FINANCIER(S)	
La dépense supplémentaire nette est de 475 000 \$ (taxes récupérables à 100 %).	
Les fonds requis sont disponibles au règlement d'emprunt R.A.V.Q. 680, modifié par le règlement d'emprunt R.A.V.Q. 754, projet « K11068001 - Octroi des contrats de services professionnels et techniques ainsi que des travaux et des démarches préparatoires à la construction d'un amphithéâtre.	
ÉTAPES SUBSÉQUENTES	
ANNEXES	
Avis de modification numéro 3 (électronique)	
VALIDATION	
Intervenant(s)	Intervention Signé le
Chantal Bernier Par Neila Abida Finances	Favorable 2013-03-12
Responsable du dossier (requérant)	
Martin Garon	Favorable 2013-03-12
Approbateur(s) - Service / Arrondissement	
Daniel Maranda	Favorable 2013-03-12
Cosignataire(s)	
Direction générale	
Daniel Beaudet	



sommaire décisionnel

IDENTIFICATION**Numéro :** AP2013-079**Date :** 06 Mars 2013**Unité administrative responsable** Approvisionnements**Instance décisionnelle** Comité exécutif**Date cible :**

20 Mars 2013

Projet**Objet**Avis de modification numéro 3 au contrat de services professionnels - AMPHITHÉÂTRE
MULTIFONCTIONNEL DE QUÉBEC - Architecture et ingénierie (Projet no 2011-202) (VQ-44065)**Résolution(s)**



Avis de modification - Services professionnels ADM-03

Nom du projet : Amphithéâtre multifonctionnel de Québec Architecture et ingénierie	Date : 2013-01-30
No d'équipement : B1095	No du projet : BAT 2011-202

Identification

Équipe intégrée SAGP	3227623
Nom de la firme du Professionnel	N° bon de commande
M. Martin Garon	VQ-44065
Nom de l'acheteur	N° appel d'offres
2231132	K110680.01/12.10007242
D/A pour cet avis de modification	Projet/Tâche

Description de la modification

Le présent avis de modification est émis pour modifier l'envergure des services professionnels à rendre par les Professionnels dans le cadre du projet. Ces honoraires sont inclus au cadre budgétaire de 400 M\$.

1. Modification du mode de réalisation du projet en sous-lots

Afin de mieux atteindre les objectifs du projet, notamment au niveau des coûts et de l'échéancier, le mode de réalisation en gérance séquentielle par lots est modifié en ajoutant 30 sous-lots pour les travaux de construction et 35 sous-lots d'achats et d'installations pour les équipements et les mobiliers spécialisés. Des services professionnels additionnels sont par conséquent requis de la part des Professionnels et le rajustement des honoraires est basé sur le budget de 400 M\$.
Coût des honoraires additionnels : 475 000,00 \$.

Justification de la modification

1. La stratégie de réalisation du projet a été modifiée afin principalement de : i) diminuer l'envergure des travaux initialement prévue de chacun des lots, et ce afin d'augmenter la compétitivité des entrepreneurs et des fournisseurs, ii) diminuer les frais d'administration et profit demandés par les entrepreneurs et les fournisseurs, iii) mieux contrôler les coûts du projet, iv) augmenter la flexibilité dans la conception des plans et devis, v) mieux contrôler l'échéancier du projet, et vi) optimiser la coordination des travaux entre les entrepreneurs et les fournisseurs. Par conséquent, les honoraires des Professionnels doivent être augmentés pour couvrir la charge de travail additionnelle des différents services requis pour la réalisation de l'ensemble des sous-lots nécessaires à l'atteinte des objectifs du projet. Ces services additionnels sont notamment associés à l'élaboration et à la validation des plans et devis, à la gestion des appels d'offres et des approvisionnement, aux révisions de l'échéancier, aux estimations, à la gestion de la facturation, à la gestion des changements, à la gestion des quittances, à l'augmentation du nombre de réunions, aux acceptations séquentielles des travaux, à la fermeture des contrats et à la gestion documentaire.

Historique des modifications (espace réservé à la Ville)

	Avant taxes	TPS 5%	TVQ 9,5%	Taxes incluses
Montant du contrat original :	19 250 000,00 \$	962 500,00 \$	1 920 187,50 \$	22 132 687,50 \$
Montant des modif. déjà approuvées :	3 651 213,60 \$	182 560,68 \$	364 208,56 \$	4 197 982,84 \$
Montant du contrat révisé :	22 901 213,60 \$	1 145 060,68 \$	2 284 396,06 \$	26 330 670,34 \$
	Avant taxes	TPS 5%	TVQ 9,975%	Taxes incluses
Montant de la présente modification :	475 000,00 \$	23 750,00 \$	47 381,25 \$	546 131,25 \$
Total du contrat à ce jour :	23 376 213,60 \$	1 168 810,68 \$	2 331 777,31 \$	26 876 801,59 \$

Préparé et recommandé par

Fonction	Nom	Signature	Date
Adjoint au directeur du projet	M. Simon-Alexis Lapointe		30.01.13

Approuvé par (espace réservé à la Ville)

Fonction	Nom	Signature	Date
Directeur du projet	M. Jean Rochette		7 février 2013
Directeur général	M. Alain Marcoux		2013-02-11

À MOINS D'INDICATIONS SPÉCIFIQUES CONTRAIRES FIGURANT AU PRÉSENT DOCUMENT, CET AVIS NE MODIFIE PAS LES TERMES ET CONDITIONS DU CONTRAT ET LE PROFESSIONNEL RESTE TENU DE S'Y CONFORMER.



Titulaire de la délégation de pouvoir pour avis de modification

Contrat pour services professionnels de plus 50 000 \$

Nom du projet:	Amphithéâtre multifonctionnel de Québec VQ-44065/Services professionnels	Date:	2013-01-30
No d'équipement:	B1095	No du projet:	BAT-2011-202

Information

Contrat accordé à :	Équipe intégrée SAGP		
No résolution :			
No bon de commande :	3227623	Montant original (taxes incluses):	22 132 687,50 \$
		Total des modifications à ce jour :	4 744 114,08 \$
		Total du contrat à ce jour (taxes incluses) :	26 876 801,58 \$
% avancement du contrat :	50%	Budget de projet :	400 000 000 \$

Détails des avis de modification présentés pour approbation (Taxes incluses)

Numéro ADM	Date	Montant	Projets/Tâches
ADM-01	2012-11-20	4 096 911,07 \$	K110680.01/12.10007242
ADM-02	2012-12-05	101 071,76 \$	PSP110569/10.1020J1863
ADM-03	2013-01-30	546 131,25 \$	K110680.01/12.10007242

Total des modifications à approuver : 4 744 114,08 \$

Historique des approbations de modifications (Taxes incluses)

Montant déjà approuvé par le comité exécutif :	4 197 982,84 \$
Cumulatif des avis approuvés selon délégation de dépenser et Comité exécutif :	0,00 \$
Montant de la présente modification à approuver :	4 744 114,08 \$
Cumulatif des avis de modifications selon délégation de dépenser depuis dernier CE :	546 131,24 \$

Préparé par :

Frédéric Jourdain
(Nom en lettres moulées)

Signature

2013-01-30
Date

Titulaire de la délégation

(En fonction du règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoir (R.R.C.E.V.Q. chapitre D-1))

Comité exécutif